



**Compte rendu
Commune de Civrieux d'Azergues
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2022**

L'an deux mil vingt et un, le 24 mars à 20h30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 18 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie Pierre TEYSSIER, Maire.

Etaients Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loic BOUCHARD, Mme Isabelle ADELIN, Mme Françoise BRESSON, M. Mathieu DESBAT, Mme Liliane DALLA LIBERA, M. Jean-Baptiste PAULIN, Mme Brigitte BOURGEAY, Mme Laëtitia PONGE, M. Alain NODIN, Mme Marie-Charlotte HERITIER, M. Pierre-Jean LIOBARD, M. Jean PHILIBERT, Nadine MICHON

Etaients absents excusés : M. Rocco CAPPELLETTI – pouvoir donné à M. Jean PHILIBERT
M. Olivier PASQUAL – pouvoir donné à Mme Marie-Pierre TEYSSIER

Nombre de conseillers en exercice : 16 présents : 14 votants : 16

Secrétaire de séance : Mme Liliane DALLA-LIBERA

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – COMMUNE

Le compte administratif se présente ainsi :

→ La section de fonctionnement fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 1 172 480.83 €
- Recettes réalisées : 1 591 496.31 €

Soit un excédent de fonctionnement constaté de 419 015.48 €.

→ La section d'investissement fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 2 003 388.49 €
- Recettes réalisées : 1 839 208.15 €

Soit un déficit d'investissement de 164 180.34 €

Pour rappel, les restes à réaliser dépenses au 31/12/2021 se montent à 314 786.74 € et les restes à réaliser recettes se montent à 100 000€

Il est précisé que ces chiffres sont identiques au compte de gestion établi par la trésorerie.

Conseil Municipal séance du 24 mars 2022

Mme le Maire précise que le principal poste de dépenses pour cette année 2021 concerne l'achèvement de la réalisation de la salle des sports.

Ainsi, il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 comme suit sur le budget 2022 :

- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé » pour 378 967.08 € afin de couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser
- Compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 40 048.48€.

Mme le Maire est invitée à se retirer pour le vote du compte administratif et du compte de gestion de la commune.

M. Jean PHILIBERT, conseiller municipal le plus âgé, soumet au vote l'approbation de ces résultats.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces résultats.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – M 49

Le compte administratif du budget « assainissement » se présente ainsi :

→ La section de fonctionnement fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 132 783.65 €
- Recettes réalisées 152 743.06 €

Soit un excédent de fonctionnement constaté de 19 959.41 €.

→ La section d'investissement fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 61 547.73 €
- Recettes réalisées : 336 055.21 €

Soit un excédent d'investissement global constaté de 274 507.48 €.

Ces chiffres sont également identiques au compte de gestion établi par la trésorerie.

Ainsi, il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 comme suit sur le budget 2022 :

- Compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » pour 19 959.41 €
- Compte 001 « Excédents d'investissement reporté » pour 274507.48 €

Mme le Maire est invitée à se retirer pour le vote du compte administratif et du compte de gestion de l'assainissement.

M. Jean PHILIBERT, conseiller municipal le plus âgé, soumet au vote l'approbation de ces résultats.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces résultats.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021 – ZONE D'AMENAGEMENT LES VERCHERES

→ La section de fonctionnement fait ressortir les résultats suivants :

- Dépenses réalisées : 1 284 260.58 €
- Recettes réalisées : 1 355 000.00 €

Soit un excédent de fonctionnement constaté de 70 739.42 €.

→ La section d'investissement fait ressortir les résultats suivants :

- Report antérieur déficitaire : 507 446.13 €
- Recettes réalisées : 585 920.13 €

Soit un excédent d'investissement global constaté de 78 474 €.

Soit un excédent global cumulé de 149 213.42 €.

Ces chiffres sont identiques au compte de gestion du comptable de la trésorerie.

Aux termes de l'année 2021, tous les lots ont été vendus ; il conviendra donc de prévoir une clôture de ce budget fin 2022.

Ainsi, il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement 2021 comme suit sur le budget 2022 :

- Compte 002 « Excédents de fonctionnement reporté » pour 70 739.42 €
- Compte 001 « Excédents d'investissement reporté » pour 78 474 €

Mme le Maire est invitée à se retirer pour le vote du compte administratif et du compte de gestion de la ZAM Les Verchères.

M. Jean PHILIBERT, conseiller municipal le plus âgé, soumet au vote l'approbation de ces résultats.

L'assemblée approuve à l'unanimité ces résultats.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition de 2021 : TFB = 20.61% (9.58% + 11.03% issu du transfert du taux du Département vers la commune) et TFNB = 29.23%.

Madame le Maire propose le maintien des taux pour 2022 :

	Proposition Taux 2022
Taxe foncière bâtie	9.58 + 11.03 = 20.61%
Taxe foncière non bâtie	29.23%

L'assemblée approuve à l'unanimité cette délibération.



VOTE DU BUDGET 2022 - COMMUNE

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 585 842.82€

Et la section d'investissement à 1 309 298.90€.

Les principaux investissements portent sur l'aménagement extérieur de la salle des sports,

Mme le Maire précise que l'attribution de la subvention au profit du comité de jumelage n'a pas été reconduite sur 2022 du fait qu'aucune manifestation n'a eu lieu depuis 2 ans et qu'il s'agit d'une somme importante. Cette question sera réétudiée lors du budget 2023 selon l'activité de cette association.

Mme le Maire soumet au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022 - M 49

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'exploitation à 109 336.41€.

Pour la section d'investissement à 387 222.48€.

Mme le Maire soumet au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2022 - ZONE D'AMENAGEMENT DES VERCHERES

Mme le Maire informe l'assemblée qu'aux termes de l'année 2021, tous les lots ont été vendus ; en concertation avec les services de la DGFIP, il conviendra donc de prévoir une clôture définitive de ce budget fin 2022.

En ce qui concerne les travaux de création de voirie permettant la circulation à l'intérieur de cette zone, ils seront pris en charge par le budget de la commune du fait de l'entrée de cette nouvelle voie dans le patrimoine de la commune.

Les transferts d'écritures comptables sont prévus dès ce budget 2022 sur le budget communal.

Ce budget 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement pour 70739.42€.

Pour la section d'investissement s'équilibre à 78 474 €.

Mme le Maire soumet au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

MODIFICATION DU RIFSEEP

Mme le Maire rappelle la délibération du 9 décembre 2021 mettant à jour le RIFSEEP et le CIA pour les agents de la commune. A la demande du centre de gestion il a été demandé de préciser les conditions d'octroi du complément indemnitaire annuel, afin de préciser la situation des agents en arrêt maladie. Cet élément étant important, Mme le Maire propose de modifier et reprendre une nouvelle délibération en ce sens.

Il est précisé que ce dossier a été validé par le comité technique du CDG le 14 mars 2022.

Mme le Maire soumet au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TAM : TAXE D'AMÉNAGEMENT RÉVERSION AUX EPCI

Madame le Maire expose qu'auparavant, les communes avaient la possibilité de reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales en fonction de leurs compétences pour réaliser les équipements publics que la taxe d'aménagement peut financer.

L'article 109 de la loi de finances 2022 a modifié cette disposition : le reversement n'est plus une « possibilité » mais devient une « obligation ». Les communes et les structures intercommunales doivent s'accorder, par des délibérations concordantes, sur le reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement en fonction des compétences.

Les délibérations doivent définir clés de partage, en fonction des charges des équipements publics assumées par chaque collectivité concernée, en lien avec leurs compétences respectives.

À noter que la répartition peut également s'appuyer sur une sectorisation appropriée des taux de la taxe d'aménagement appliqués sur le territoire.

Cette sectorisation a été instituée par un décret de novembre dernier : la collectivité qui a institué la taxe d'aménagement peut appliquer un taux modulable de la taxe allant de 1 à 10% selon le découpage de son territoire en secteurs.

La commune de Civrieux d'Azergues applique un taux entre 5 et 10%.

La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées, en accord avec les 32 communes de l'EPCI, propose une répartition 90 % pour les communes et 10 % pour la communauté de communes et propose de conventionner sur cette base.

Mme le Maire soumet au vote.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Mme le Maire informe l'assemblée que le CCAS a décidé d'allouer une subvention 1 000 € au profit de l'URKAINE qui sera versée à la Protection Civile. Elle précise qu'une famille Ukrainienne va être prochainement accueillie dans la maison Ragon. C'est par une convention avec l'association Habitat et Humanisme que la commune mettra à disposition cette habitation. Quelques menus travaux de rafraichissement ont d'ores et déjà été effectués par les agents techniques.

→ Mme Isabelle Adeline indique le lors du conseil d'école du 15 mars dernier, un point a été fait sur l'effectif et une stabilité semble se dessiner pour la rentrée 2022-2023 sans ouverture ni fermeture de classe. Un projet de mise en place d'une « mini » conférence est envisagée pour sensibiliser les enfants concernant le recyclage des déchets.

→ M. Mathieu Desbat fait le point sur le démarrage des travaux relatifs à l'aménagement extérieur de la salle des sports. Ce lundi 28/03, les travaux vont débiter par la destruction des cours de tennis.

→ Journée de l'environnement : M. Mathieu Desbat fait retour du très bon déroulement de cette ½ journée avec une participation d'une trentaine de personnes. Il en profite pour remercier chaleureusement tous les participants et notamment l'association de la Chasse, très présente et très impliquée dans le ramassage des déchets. Il salue également l'implication des associations Terre et Pierre et les Synchro qui étaient également présentes.

→ Nouvelle opération de don de bois de chauffage aura lieu ce samedi 26 mars 2022.

→ Informations sur diverses manifestations prévues :

- Marché nocturne : le 01/07/2022 sur la place de la mairie
- Feu d'artifice : conjointement avec la commune de Chazay d'Azergues, le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet 2022 au bord de l'Azergues à la Guinguette.
- Une réflexion est en-cours concernant l'organisation de la fête de la musique. Recherche de groupes musicaux bénévoles.

→ Reconstitution des AJC (Aide pour les Jeunes Citoyens) : cette aide financière destinée aux jeunes étudiants de la commune sera reconduite pour 2022. Cette initiative est portée par le CCAS, en contrepartie d'action au profit de la commune.

→ Mme le Maire informe de la fermeture de la mairie le mercredi matin jusqu'à nouvel ordre

La séance est levée 21h45.